



Liquidation judiciaire et protection du consommateur

Par **vemma**, le **09/06/2010** à **14:58**

Bonjour,

J'ai commandé une robe de mariée en janvier, nous avons versé un acompte de 250 e. Je suis censée récupérer cette robe mi-juin et payer le restant de la facture sauf que... je viens d'apprendre que le magasin est en liquidation judiciaire. Comment puis-je soit récupérer ma robe soit mon acompte, à qui dois-je m'adresser ?
Merci d'avance et bonne journée